
Description

Le prix s'adresse aux intervenantes et intervenants ayant une pratique professionnelle réalisée au Québec dans le domaine du service social des groupes ou dans d'autres modalités de travail de groupe en organisation communautaire (voir « Buts » du Fonds Simone-Paré). Le prix souligne la qualité de l'ensemble de la pratique.

Montant de la bourse

Le prix est de 3 000 \$

Date limite de réception des candidatures

26 mars 2019

Conditions d'admissibilité

- Détenir un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise en service social;
- Avoir réalisé au moins un projet d'intervention de groupe qui apporte une contribution notoire à la pratique en service social des groupes;
- Exercer principalement dans le champ de l'intervention professionnelle du service social (plutôt qu'en recherche ou en enseignement);
- Être citoyen canadien ou être résident permanent du Canada et être résident du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie et du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec*.

Critères d'évaluation

Le comité scientifique du Fonds Simone-Paré évalue les candidatures et fait ses recommandations au comité directeur du Fonds. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- La qualité des réalisations en service social des groupes ou dans d'autres modalités de travail de groupe en organisation communautaire;
- Le caractère novateur des réalisations;
- La contribution à l'avancement de l'intervention de groupe dans un champ d'intervention donné;
- Les retombées de ces réalisations.

Le comité se réserve le droit de ne pas attribuer le prix s'il estime qu'aucune candidature ne répond aux critères d'évaluation

Directives pour soumettre votre candidature

Le dossier de candidature **doit inclure** :

- Un curriculum vitae (max 5 pages) indiquant la formation académique;
- Un document précisant les réalisations de l'intervenante ou de l'intervenant en service social des groupes ou dans d'autres modalités de travail de groupe en organisation communautaire. Ce document doit faire état du caractère novateur de ces réalisations, de leur contribution à l'avancement des pratiques et de leurs retombées (max 5 pages).
- Il est à noter qu'une personne peut soumettre sa propre candidature. Une organisation ou autre personne peut aussi soumettre la candidature d'une ou d'un intervenant.

Toute demande qui ne respecte pas les consignes énoncées sera rejetée par le comité scientifique

Votre candidature doit être transmise au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie au plus tard le 26 mars 2019, soit :

1. Format PDF : par courriel à l'adresse tsc@tsc.ulaval.ca
2. Format papier : par courrier ou déposé au secrétariat de l'École de travail social et de criminologie